



Comité permanent des finances
Consultations prébudgétaires : budget fédéral de
2017

L'emploi des Canadiens handicapés – Le transfert
de fonds dans le cadre des ententes sur le
marché du travail

Président : L'hon. Wayne Easter, C.P., député
Greffière : Suzie Cadieux
Août 2016

Le marché du travail au Canada est en constante évolution afin de répondre au marché mondial et aux besoins locaux des Canadiens. Les programmes d'emploi pour les Canadiens tentent de s'adapter à ces changements et visent à aider les Canadiens – particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés (tels que les Canadiens handicapés) – à trouver un emploi gratifiant.

Le transfert de fonds effectué dans le cadre des ententes sur le marché du travail (EMT) doit être flexible pour tenir compte de la réalité économique et de la situation du marché du travail des provinces.

Le financement devrait refléter les deux grandes priorités suivantes :

1. Les personnes jugées comme étant « les plus éloignées du marché du travail » qui font face à des obstacles importants en matière d'emploi.

Cela comprend les groupes marginalisés tels que les Canadiens handicapés. Les programmes pour les personnes qui font partie de ces groupes offrent toute une gamme de services (aide préalable à l'emploi, acquisition des compétences essentielles, soutien au perfectionnement professionnel et soutien à l'emploi sur place). Les services d'emploi doivent également être en mesure d'établir des liaisons harmonieuses avec les autres services de soutien communautaires, tels que les services de réinstallation, de santé mentale et de logement, s'il y a lieu.

2. Les entreprises qui évoluent dans des environnements de haute compétence ou nécessitant des compétences évolutives.

Nul ne peut ignorer les répercussions de la technologie, de la démographie et de l'environnement sur les entreprises canadiennes. Le transfert de fonds devrait servir à répondre aux changements qui ont des conséquences sur la main-d'œuvre qualifiée actuelle et future (les diplômés du postsecondaire). Le système d'éducation du postsecondaire, les entreprises, les syndicats et le système d'emploi doivent être soutenus pour rechercher de manière proactive les tendances et y répondre. La main-d'œuvre existante devrait suivre de nouvelles formations dans son milieu de travail pour répondre à l'évolution du marché du travail au fur et à mesure des changements qui surviennent. Les étudiants, avant d'entreprendre des études postsecondaires, peuvent recevoir de l'information sur ces programmes et être dirigés vers ceux qui comblent les « lacunes au niveau des compétences ».

Les programmes actuels en matière d'emploi et de développement des compétences – ce qui donne les meilleurs résultats

Il existe actuellement des programmes d'emploi et de développement des compétences spécialisés et flexibles financés dans le cadre des EMT. Ces programmes répondent spécifiquement aux besoins du groupe et des clients

qu'ils soutiennent une fois que ces derniers ont déclaré avoir besoin d'aide. Les programmes d'emploi et de développement des compétences doivent être centrés sur les travailleurs. Si une personne qui cherche un emploi pense qu'elle a besoin de « services légers », c'est donc là qu'elle devrait recevoir des services.

Par exemple, si une personne à mobilité réduite n'indique pas qu'elle a des difficultés à trouver un emploi en raison du fait que certaines composantes physiques mineures entravent ses possibilités d'emploi, elle ne sera pas placée dans un service pour personnes handicapées. Le système pourrait être grandement amélioré pour s'assurer que ces personnes sont dirigées vers des services d'emploi qui répondent à leurs besoins.

De plus, à part les compétences essentielles, les secteurs professionnels ne définissent pas bien les autres exigences professionnelles, particulièrement en ce qui concerne les emplois hautement qualifiés. C'est un point sur lequel les organismes sectoriels pourraient travailler de façon à informer les programmes d'emploi sur le développement des compétences pertinentes aux besoins actuels du marché.

Faire connaître les programmes d'emploi et de formation aux demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi actuels et éventuels se rendent vite compte qu'ils peuvent recevoir du soutien. Dans l'ensemble, les services offerts dans les provinces sont bien publicisés. Toutefois, l'accès aux programmes, et plus précisément la façon de naviguer dans le « système », peut parfois poser quelques problèmes. Il existe de nombreux paliers de gouvernement, de ministères et de fournisseurs tiers dans une province.

Nous recommandons que le soutien financier soit particulièrement consacré à la navigation des clients. Les demandeurs d'emploi devraient avoir une organisation (indépendante du système d'emploi) qui dirige les clients vers les services communautaires qui sont le mieux placés pour répondre à leurs besoins en matière d'emploi en fonction de la façon dont ils s'identifient.

Les besoins en matière d'emploi et de développement des compétences établis par les employeurs comme étant essentiels pour atteindre leurs objectifs économiques et de main-d'œuvre – le rôle des employeurs comparativement à celui du gouvernement

Les entreprises comprennent les marchés émergents ou changeants dans lesquels ils évoluent, leurs besoins de main-d'œuvre et les compétences que leurs employés doivent avoir pour assurer la rentabilité de l'entreprise.

L'évolution des besoins peut être déterminée de façon collective et abordée avec les organismes sectoriels.

Les EMT devraient soutenir les organismes sectoriels qui ont le mandat de répondre de façon proactive et collective à la réalité économique et à la situation du marché du travail. Les recommandations des organismes sectoriels détermineront les besoins essentiels en ce qui concerne la main-d'œuvre actuelle et future.

Pour répondre aux besoins clairement définis des secteurs d'activité, il faut une collaboration entre les services d'emploi et le système d'éducation (aux niveaux secondaire et postsecondaire).

Les rôles :

- des entreprises : déterminer de façon collective les besoins actuels et futurs en matière de main-d'œuvre par l'entremise des organismes sectoriels (la demande);
- du système d'emploi et d'éducation (soutenu par un centre Innovation marché du travail) : répondre aux besoins de main-d'œuvre (l'offre);
- du gouvernement : soutenir les entreprises et le système d'emploi, en partie, dans le cadre des EMT. S'assurer que les objectifs des parties financées sont atteints.

Les mesures novatrices et les partenariats qui pourraient aider à traiter les nouveaux enjeux et besoins du marché du travail

L'argent transféré devrait servir à soutenir un centre de perfectionnement ou Innovation marché du travail par province ou par région, où il y a des marchés du travail distincts ou des démographies différentes. Le mandat de ces centres pourrait soutenir la recherche des meilleures pratiques et innovations dans le secteur de l'emploi qui sont étroitement liées aux besoins des entreprises canadiennes (en travaillant avec les organismes sectoriels).

Le caractère évolutif des entreprises canadiennes alimente les besoins de main-d'œuvre; par ce fait même les entreprises sont un intrant des centres. Les entreprises bénéficient également des démarches des centres qui leur offrent de la main-d'œuvre qualifiée.

Les centres Innovation marché du travail doivent non seulement répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée du marché, mais également élaborer les meilleures pratiques, les meilleurs processus ou programmes pour maximiser le potentiel des personnes les plus éloignées du marché du travail, y compris celles qui font partie des groupes marginalisés (tels que les Canadiens handicapés).

Mieux adapter les programmes d'emploi et de développement des compétences (en changeant la nature du travail, en augmentant l'entrepreneuriat, en diversifiant la main-d'œuvre, par exemple)

Les programmes d'emploi et de développement des compétences, ainsi que le secteur de l'éducation, doivent répondre ensemble aux besoins changeants du marché du travail des entreprises canadiennes. Cette collaboration doit être fondée sur une recherche rigoureuse et les rapports des organismes sectoriels et du centre Innovation marché du travail. Les organismes subventionnaires (dans le cas des EMT, les ministères provinciaux, etc.) doivent s'assurer que les programmes d'emploi pour lesquels une demande de financement a été présentée traitent précisément le marché du travail de la collectivité dans laquelle ils résident et répondent aux besoins des demandeurs d'emploi. Le financement devrait aussi être alloué de façon à éviter que plusieurs organismes d'une même collectivité ciblent les mêmes demandeurs d'emploi.

Les renseignements les plus utiles sur le marché de l'emploi pour une prise de décision éclairée

Les renseignements pour les demandeurs d'emploi :

- l'emploi, le potentiel d'embauche ou les besoins pour des commerces, des professions ou des catégories d'emploi en particulier;
- le salaire de départ et le potentiel de revenu;
- les possibilités d'avancement au sein de l'emploi (le potentiel sur le plan professionnel);
- les débouchés par région géographique;
- les compétences professionnelles et les programmes de formation (écoles) où des programmes crédibles sont offerts;
- les exigences physiques du poste;
- la scolarité ou l'expérience requise pour le poste;
- le profil des compétences essentielles pour les professions cotées.

Les renseignements pour les employeurs :

- une bonne compréhension des compétences essentielles relatives aux emplois offerts dans leur entreprise;
- les nouveaux marchés, la technologie (spécifique au développement de la main-d'œuvre) et les tendances économiques négatives qui ont une influence sur l'emploi par secteur;
- les programmes de formation officiels qui soutiennent le développement de la main-d'œuvre qualifiée;
- le bilan de rentabilité des segments du marché du travail sous-utilisés (cela pourrait servir de données de référence dans le cadre des EMT).

Les formes d'engagement avec les intervenants qui fonctionnent le mieux? Les méthodes de rayonnement qui pourraient être envisagées pour améliorer la communication de l'information entre les partenaires du marché du travail

Lorsqu'il s'agit de demandeurs d'emploi canadiens, d'entreprises ou d'agences de placement qui soutiennent le système, le terme « intervenants » implique un groupe hétérogène. Faire participer un échantillon représentatif, que les éléments soient sélectionnés ou volontaires, solliciter des opinions ou échanger l'information s'avère inefficace.

Nous recommandons de travailler de concert avec les organismes sectoriels qui disposent de ressources (les entreprises) et les centres Innovation (les organismes d'emploi et leurs clients) pour faciliter le partage de données bien documentées, des besoins, des renseignements, des pratiques et des résultats se rapportant à l'emploi. Les intervenants doivent consulter ces organismes pour s'assurer que leurs points de vue sont pris en considération.

Les renseignements dont les Canadiens ont besoin pour mieux comprendre les résultats des investissements dans les programmes d'emploi et de développement des compétences

Le marché du travail au Canada est en constante évolution afin de répondre au marché mondial et aux besoins locaux des Canadiens. Les programmes d'emploi pour les Canadiens tentent de s'adapter à ces changements et visent à aider les Canadiens, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés, à trouver un emploi gratifiant de façon à ce qu'ils puissent subvenir aux besoins de leur famille et être des membres actifs de la société canadienne. De plus, ces programmes aident les entreprises canadiennes, qui constituent le moteur de notre économie, à développer une main-d'œuvre qualifiée et concurrentielle.

Sommaire des recommandations

- 1. Le transfert de fonds effectué dans le cadre des ententes sur le marché du travail doit être flexible pour tenir compte de la réalité économique et de la situation du marché du travail des provinces.**
- 2. Les programmes d'emploi et de développement des compétences doivent être centrés sur les travailleurs.**
- 3. Le soutien financier doit être particulièrement consacré à la navigation des clients. Les demandeurs d'emploi devraient avoir une organisation (indépendante du système d'emploi) qui dirige les clients vers les services offerts par leur collectivité.**

- 4. Les ententes sur le marché du travail devraient soutenir les organismes sectoriels qui ont le mandat de répondre de façon proactive et collective à la réalité économique et à la situation du marché du travail.**
- 5. Les fonds transférés devraient servir à soutenir un centre de perfectionnement ou Innovation marché du travail par province ou par région, où il y a des marchés du travail distincts ou des démographies différentes.**
- 6. Les organismes subventionnaires doivent s'assurer que les programmes d'emploi pour lesquels une demande de financement a été présentée traitent précisément le marché du travail de la collectivité. Le financement devrait aussi être alloué de façon à éviter que plusieurs organismes d'une même collectivité ciblent les mêmes demandeurs d'emploi.**

La Marche des dix sous du Canada

La Marche des dix sous du Canada a été établie en 1951 et est l'un des fournisseurs de services et défenseurs des personnes handicapées les plus importants au Canada. L'an dernier, nous avons fourni plus de 2,25 millions d'heures de service à plus de 60 000 Canadiens handicapés.

Bon nombre de nos clients utilisent plusieurs des programmes et services faisant partie de la vaste gamme que nous offrons pour devenir plus autonomes. Les solutions pour l'autonomie comprennent les services d'emploi, les services d'assistance, les services d'orientation professionnelle CanVet, un soutien financier pour les dispositifs d'aide et le financement de modifications de la résidence et du véhicule, ainsi qu'un soutien par les pairs pour les survivants d'accidents vasculo-cérébraux et de la poliomyélite.

WWW.MARCHOFDIMES.CA

Les demandes de renseignements généraux concernant cette présentation doivent être adressées ainsi :

Steven Christianson

Gestionnaire national, Relations avec le gouvernement et représentation

Marche des dix sous du Canada

10, boulevard Overlea

Toronto (Ontario) M4H 1A4

416-425-3463

schristianson@marchofdimes.ca